



---

Charte d'engagement  
de l'Instance Territoriale Stratégique  
du DAC et de la Communauté 360  
Ressources Santé Vaucluse

## PREAMBULE

L'ARS PACA a confié à l'Association Ressources Santé Vaucluse le portage du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et de la Communauté 360 (C360) du Vaucluse.

Les Dispositifs d'appui à la Coordination et la Communauté 360 assurent une mission de service public, contribuant à faciliter l'organisation des parcours de vie et de santé et à participer à la réponse aux demandes des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants. Dans le cadre de leurs missions, le DAC et la C360 se réfèrent aux principes suivants :

- Les quatre grands principes juridiques d'égalité, de continuité, de mutabilité (adaptation) et d'accessibilité ;
- Les principes d'engagement associés à la Charte des services publics<sup>1</sup> signée en 1992, qui introduit la transparence, la neutralité, et la fiabilité.

Pour mener à bien les missions du DAC et de la C360, l'Association Ressources Santé Vaucluse a souhaité donner toute leur place aux partenaires dans le pilotage des dispositifs, dans le respect des principes d'autonomie de chaque acteur dans leur champ d'actions propre. Dans cette perspective, le DAC et la Communauté 360 sont pilotés par l'Instance Territoriale Stratégique.

Ce pilotage recouvre les missions suivantes :

- Élaborer et suivre la **feuille de route annuelle** du DAC et de la C360
- Prioriser la **montée en compétence du DAC et de la C360** en fonction des analyses de besoin de la population et des professionnels
- Garantir que le DAC et la C360 sont dans leur **position de tiers facilitateur** et agissent dans le respect des principes de subsidiarité, de complémentarité et de neutralité permettant une articulation productive avec les autres acteurs du territoire, dans le respect des textes et missions de chacun
- Suivre **l'activité et le service rendu aux professionnels** du territoire et à la population
- Suivre et partager les **résultats des travaux de l'observatoire territorial** (ressources et expertises disponibles, points de rupture de parcours et initiatives territoriales) autour des situations complexes notamment.
- Être un **lieu de concertation, de confiance et de recherche de consensus** pour faciliter la mise en place des solutions ou réponses aux problématiques récurrentes identifiées
- Veiller à **l'inscription du DAC et de la C360 sur le territoire** avec un rôle d'ambassadeur et de promotion.

Pour favoriser à la fois la représentativité des membres partenaires du DAC et de la C360, et l'efficacité décisionnelle, l'Instance Territoriale Stratégique s'appuie sur :

- Un Comité de Pilotage (COPIL DAC) composé de 21 membres, chacun d'entre eux étant désigné par leur collègue au sein de l'Instance Territoriale Stratégique ;
- Un Comité technique Handicap (COTECH C360) composé de membres cœurs de la C360

Chaque membre de l'Instance Territoriale Stratégique est signataire d'une **charte entre sa structure et le porteur du DAC et la Communauté 360**, objet du présent document.

---

<sup>1</sup> La charte des services publics, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Paris, 1992

## ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES MEMBRES DE L'INSTANCE TERRITORIALE STRATEGIQUE DU DAC C360 RESSOURCES SANTE VAUCLUSE

Les membres de l'Instance Territoriale Stratégique s'engagent à :

- Participer aux réunions plénières de l'Instance Territoriale Stratégique qui se tiendront une à deux fois par an
- Désigner un interlocuteur principal au sein de son organisation et son suppléant pour assurer la continuité et le suivi des relations, et mandater clairement cet interlocuteur sur les décisions relatives au COPIL du DAC et au COTECH de la C360 Ressources Santé Vaucluse.
- Contribuer à mobiliser, sur un temps défini, les ressources et compétences pour les travaux des groupes de travail thématiques définis par le COPIL du DAC et au COTECH de la C360
- Partager avec les représentants de ces instances, les informations sur les projets et transformations susceptibles d'impacter les parcours et activités du DAC et de la C360 ;
- À déclarer, le cas échéant, les éventuels conflits d'intérêt que pourrait représenter la participation du partenaire aux COPIL/COTECH du DAC/C360 Ressources Santé Vaucluse et à respecter la confidentialité des travaux en cours jusqu'à obtention d'un consensus.

## ENGAGEMENTS DU DAC ET DE LA C360 RESSOURCE SANTE VAUCLUSE

Le Bureau et la Direction de Ressources Santé Vaucluse s'engagent à :

- Garantir des retours d'information réguliers sur l'activité du DAC et de la C360
- Partager les analyses de rupture de parcours menées sur les différentes parties du territoire et dans différentes thématiques
- Mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour suivre les feuilles de route du DAC et de la C360.

## ADHESION A LA CHARTE

La présente charte pourra faire l'objet de modifications proposées par l'Instance Territoriale Stratégique ou par le COPIL DAC/COTECH C360 et validées par l'Instance Territoriale Stratégique, puis soumises à l'approbation des signataires. Elle est complétée de règles/principes de fonctionnement en annexe.

Participants à l'Instance Territoriale Stratégique du DAC/C360	
Organisme :	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Fonction :	Fonction :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date	Date
Signature	Signature

Porteur du DAC/C360 Ressources Santé Vaucluse	
La Présidente	
Nom : CLAUSTRÉS BONNET	
Prénom : Lucienne	
Date : 01 juillet 2024	
Signature	